



**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 mai à dix-neuf heures et 5 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de St JEAN DE BOURNAY, dûment convoqué le 6 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Saint Jean de Bournay, sous la présidence de M. le Maire de St Jean de Bournay.

La séance est ouverte en présence de :

**15 conseillers présents** : M. Franck POURRAT - M. Michel REVELIN- Mme Claire NEURY- M. Yves ROUVIERE - Mme Josiane GERIN- M. Philippe PIERRE - Bernard VERNAY- Mme Isabelle DELAGE - M. Éric FRAYSSINET- M. Damien GINESTE- M. Daniel CHEMINEL- M. Marc BENATRU- Mme Régine BROIZAT - Mme Marie BRET-Mme Annie FRIZON-

**12 Conseillers excusés** : Mme Marie José RUBIRA (procuration à M. POURRAT), Mme Nathalie PELLER, Rémi SELLES, Mme Emilie LEVIEUX, M. Mickael FAVRO (procuration à M. FRAYSSINET), Mme Sandrine MOREL (procuration à Mme DELAGE), Mme Laurence LUINO (procuration à M. PIERRE) Stéphane CAPOURET, Mme Béatrice DUREPAIRE, M. François DOUHERET, Olivier ZANCA, Mme Jacqueline GERBOULLET

**Secrétaire de séance** : Mme Régine BROIZAT

**2024/54 Subvention exceptionnelle**

Vu le résultat de l'équipe de Rugby, et du déplacement occasionné pour la montée en fédérale 2, il est nécessaire de pouvoir soutenir cette opportunité,

Les frais engendrés pour le déplacement sont conséquents, la municipalité propose donc d'octroyer une subvention exceptionnelle,

Conformément à l'article L. 2311-7 du CGCT qui prévoit que « l'attribution des subventions donne lieu à délibération distincte du vote du budget », il appartient au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions attribuées.

Associations	Montant de la subvention
Rugby (subvention exceptionnelle pour déplacement pour monter en Fédérale 2)	3 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le montant de subventions ci-dessus, de 3000 € pour le Rugby Club Saint JEANNAIS
- **INSCRIT** les sommes correspondantes au budget.

**VOTE**  
Pour : Unanimité  
Contre : 0  
Abstention : 0

Certifiée conforme

Le Maire  
Franck POURRAT

